



(VAUCLUSE)

Arrêté n° 015549

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Délégation de signature à Monsieur Cédric MAROS, Premier Adjoint au Maire, pour conclure et signer tout actes nécessaires en application de la délibération n° 003271 du 11 juin 2025 relative à la vente de la parcelle cadastrée AP 231 à la SCI PMD PATRIMOINE

Affiché le : **Jeudi 2 avril 2026**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18.

Vu, la délibération n° 003358 du 28 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur Jean AILLAUD à la fonction de Maire d'Apt.

Vu, la délibération n° 003360 du 28 mars 2026 portant l'élection de Monsieur Cédric MAROS en tant que Premier Adjoint au Maire d'Apt.

Vu la délibération n° 003271 du 11 juin 2025 approuvant la vente de la parcelle cadastrée AP 231 au prix de 350 000 € à la SCI PMD PATRIMOINE (SIRET n° 943 689 133 00016).

Considérant, qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Commune d'Apt et la signature devant notaire de l'acte authentique de vente précité, ainsi que de toutes pièces et formalités nécessaires à sa parfaite exécution.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Cédric MAROS, Premier Adjoint au Maire, de la Commune d'Apt, à l'effet de représenter la Commune et signer, au nom du Maire, devant tout notaire instrumentaire, l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée section AP n° 231 au profit de la SCI PMD PATRIMOINE, ainsi que tous actes, documents et formalités nécessaires à son exécution.

Article 2 :

La présente délégation est strictement limitée à l'opération définie à l'article 1. Elle n'emporte ni délégation générale en matière patrimoniale, ni droit de subdéléguer. Le délégataire agit sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 :

Le délégataire rendra compte au Maire des actes accomplis en application du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié conformément à l'article L.2131-1 du CGCT (publication électronique sur le site de la Commune) et transmis au représentant de l'État via @CTES au titre du contrôle de légalité. Il entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e), communiqué à l'étude notariale instrumentaire, et classé au registre des actes de la Commune.

Fait à APT, le jeudi 2 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20260402-015549-A1
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

